

GT Gouvernance des opérateurs et communication de l'Action sociale 5 juillet 2023

Déclaration liminaire

Quel est le but réel de la structure faïtière ?

Après des évocations partielles lors d'autres instances liées à la réforme de l'action sociale ministérielle, la fourniture du document préparatoire pour ce GT spécifique n'apporte, en effet, que peu de précisions concrètes.

Depuis 2007, la sous-direction de l'action sociale dispose de trois opérateurs de droits exclusifs sous forme associative pour la gestion d'un certain nombre de prestations. AGRAF, EPAF et ALPAF sont des associations transparentes dans leur fonctionnement, contrairement à ce que vous affirmez dans votre document de travail. Les AG et conseils de surveillance témoignent d'un fonctionnement conforme à leurs missions, fonctionnement toujours perfectible mais utilisant le plus justement possible la subvention allouée par son organisme de tutelle, le Secrétariat général.

L'action sociale est souvent ciblée par des organismes de contrôle ou des organes de presse à sensation. Contrairement à d'autres, celle de notre ministère n'a jamais été pointée.

Aujourd'hui, dans le cadre de la réforme de l'action sociale, cette organisation va être renversée par l'instauration d'une structure faïtière regroupant EPAF, ALPAF et AGRAF. Les constats énoncés dans le document de travail sont erronés.

Les statuts ébauchés de la future faïtière, qui évincent les représentant.es des personnels de la gestion et du contrôle de son fonctionnement, ont pour but de vous laisser les coudées franches, en instaurant peut-être, pour le coup, un manque de transparence...

Pour illustration, le futur président de la faïtière est déjà pressenti et pré-installé puisqu'il rejoindra l'équipe projet à l'automne. On reparle de transparence ?

Ou plutôt absence de communication ?

Parlons justement communication avec l'autre sujet de ce GT. Le visuel proposé se veut simple mais nous paraît plutôt simpliste et peu attractif. Les couleurs choisies sont sombres et froides. Pour autant, l'idée d'uniformiser sous une appellation commune en spécifiant ensuite le domaine de prestation est intéressante.

Enfin, on peut rester sur la thématique de la communication et de la transparence en évoquant la vente des résidences EPAF. Celle de Saint Raphaël a été communiquée par voie de presse locale et non par le Secrétariat général, vous obligeant à tout démentir devant le tollé des organisations syndicales. Solidarités Finances demande encore et toujours une transparence complète sur le processus de mise en vente des résidences, au plus près de chaque étape.

Nous reviendrons sur l'ensemble des sujets au cours des discussions.